



DEL N° D025/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Juillet 2025

Date de convocation :

25/06/2025

Date d'affichage :

25/06/2025

Nombre de conseillers :

En exercice :	15
Présents :	12
Pouvoirs :	1
Votants :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstentions :	0

L'an 2025 le 2 Juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël BROQUET, Maire,

Présents :		
BROQUET Jean-Noël	GARCIA ALVAREZ Christiane	BOURDON Philippe
PINOY Jacques	JOLY Denis	CHABANE-Michel
GÉNOS Cathy	VINCKIER Annick	CORREA-Emmanuel
BLOIS Olivier	COLLINET Patricia	MARIE Emilie
TAQUET Sabine	BENIT Marie-Agnès	COURTECUISSÉ Charles
Absent(es) excusé(es) ayant donné(es) procuration :		
Mme BÉNIT Marie-Agnès à Mme COLLINET Patricia		
Absent(es) excusé(es) :		
Absent(es) non excusé(es) :		
MM : CHABANE Michel, CORRÉA Emmanuel		
Secrétaire de séance :		
Mme COLLINET Patricia		

Objet : AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MISE EN SUPERPOSITION D'AFFECTATIONS DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PORTE DU HAINAUT.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code des transports,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2123-7 à L2123-8 et R2123-15 à R2123-17
Vu le décret n° 2012-722 du 9 mai 2012 modifiant le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 portant statut des Voies Navigables de France et fixant les modalités de commissionnement et d'assermentation de ses agents,
Vu la convention de mise en superposition de gestion au profit de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut en date du 16 janvier 2006,
Vu le projet d'avenant n° 1 à la convention de mise en superposition d'affectations du Domaine Public Fluvial au profit de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut,
Considérant qu'il revient au Conseil Municipal de se prononcer sur cette convention,
Et sur proposition de Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire,

Informe :

- **Que** Dans le cadre de son schéma intercommunal des itinéraires doux, la CAPH souhaite pouvoir intégrer à la convention de superposition d'affectation de gestion signée le 16 janvier 2006, plusieurs linéaires tant au nord qu'au sud de son territoire.
- **Que** la CAPH a transmis un projet d'avenant pour que les aménagements réalisés par la CAPH permettent d'assurer la continuité de la véloroute de la Scarpe jusqu'à la frontière belge, et d'aménager la véloroute « Au fil de l'eau ».
- **Qu'il** appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet d'avenant et d'autoriser sa signature.

Demande :

- Au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'avenant n°1 à la convention de mise en superposition d'affectations du Domaine Public Fluvial au profit de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la présente convention et tous documents se rapportant à ce dossier ;
- **Charge** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le président de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut après exercice du contrôle de légalité de la Sous-Préfecture de Valenciennes.

Fait les jours mois et an susdits

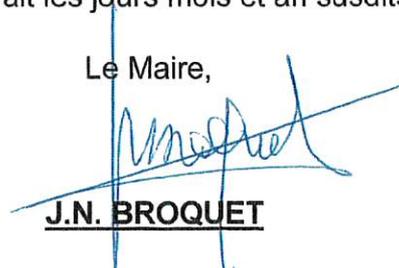
La secrétaire de séance,

Le Maire,

Patricia COLLINET



J.N. BROQUET



Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : Thun-Saint-Amant
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL0252025
Objet :	DEL 025/2025 : AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MISE EN SUPERPOSITION D'AFFECTATIONS DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PORTE DU HAINAUT.
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-07-02 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.7 - Intercommunalite
Identifiant unique :	059-215905944-20250702-DEL0252025-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215905944-20250702-DEL0252025-DE-1-1_0.xml	text/xml	997 o
Document principal (Délibération) Nom original : D0252025.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905944-20250702-DEL0252025-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	645.4 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 juillet 2025 à 12h41min04s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 juillet 2025 à 12h41min05s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 juillet 2025 à 12h41min06s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	4 juillet 2025 à 12h41min15s	Reçu par le MI le 2025-07-04